

**2024-04-37 – FINANCES** – Décision Modificative (DM) n°1

*Le mercredi neuf octobre deux mille vingt-quatre à neuf heures et trente minutes, sur convocation du Président en date du vingt-quatre septembre deux-mille vingt-quatre, s'est réuni 55 rue du Val Vert à ANNECY, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON.*

**ETAIENT PRESENTS :**

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES :

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG74,
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG74,
3. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG74,
4. M. Didier THEVENET, Maire de La Clusaz,
5. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe des Gets,
6. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
7. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

8. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA,
9. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la CCVT,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DU COLLEGE SPECIFIQUE :

10. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74,

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

1. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG74, ayant donné pouvoir à Mme BLANC,
2. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à M. EVERAERE,
3. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges, ayant donné pouvoir à M. BOCHATON
4. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donné pouvoir à Mme VIVIAND,
5. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy, ayant donné pouvoir à M. THEVENET
6. M. Serge BEL, Maire de Messery, ayant donné pouvoir à M. de MENTHON,
7. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier, ayant donné pouvoir à Mme MARTEL,
8. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire de Thonon Agglomération, Vice-présidente du CDG74, ayant donné pouvoir à M. FOURNIER-BIDOZ ;

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS :

1. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret,
2. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz,
3. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
4. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne,
5. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes,
6. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,
7. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy,
8. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses,
9. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2,
10. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse,
11. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74,
12. M. François ASTORG, Maire d'Annecy.

PERSONNES INVITEES :

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,  
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74,  
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2024-01-03 du 25 janvier 2024 relative à l'approbation du budget primitif 2024,

**Vu** la délibération n°2024-02-12 du 04 avril 2024 relative à l'approbation du compte administratif 2023,

**Vu** la délibération n°2024-02-13 du 04 avril 2024 relative à l'affectation du résultat,

**Vu** la délibération n°2024-03-26 du 27 juin 2024 relative au budget supplémentaire 2024.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, propose aux membres du Conseil d'Administration d'adopter une décision modificative n°1 concernant le budget 2024, afin notamment d'ajuster les charges et recettes aux derniers évènements survenus depuis le vote du budget supplémentaire et afin de prendre en compte l'état d'avancement des travaux au PRE BILLY.

La décision modificative présentée comprend notamment les modifications suivantes :

En section de fonctionnement :

- Une diminution des charges courantes de fonctionnement de 11.500,00 € avec notamment :
  - baisse de crédits sur l'article dédié aux décharges syndicales (-21,55k€)
  - augmentation des couts de carburant sur le poste des SMI,
  - augmentation des crédits sur les dépenses d'archiviste pour le CDG,
  - augmentation de crédits sur les prestations bilan de compétence à la demande du service
- Au niveau des charges de personnel, une augmentation de 7.000,00 € correspondant au surcout lié à l'assurance du personnel pour 2024.
- Une augmentation des crédits affectés aux charges de gestion courante suite à une prestation non prévue (test Thomas) et à une charge plus importante des licences pour la téléphonie VOip.
- Une augmentation de crédits sur le chapitre des intérêts de la dette pour prendre en charge les ICNE du prêt principal pour 45.000,00 € ;
- L'ouverture de crédit sur le compte 6817 dotations aux dépréciations des actifs circulants pour prendre en compte les créances douteuses à la demande de la trésorerie pour la somme globale de 3.000,00 € ;
- En recettes, un ajustement sur les remboursements sur les rémunérations du personnel suite aux arrêts maladie/maternité de l'année 2023 et du début 2024 (décalage de la recette).

En section d'investissement :

- En dépenses :
  - Ajout de 3.000,00 € pour l'acquisition de matériel technique en lien avec le PRE BILLY (aspirateur...)
  - Ajout de crédit sur la ligne matériel informatique en lien avec l'aménagement des salles de réunion, bulles et pièces diverses au PRE BILLY ;

- Ouverture de crédits sur la ligne 2188 pour diverses dépenses d'investissement en lien avec le PRE BILLY (réfrigérateurs, équipement de cuisine, matériel de laverie, autres immobilisations corporelles et petits matériels...);
- En recettes, l'ajustement du solde d'exécution reporté pour la somme de -2.423,75 €, ainsi que l'inscription de crédits supplémentaires sur les cessions d'immobilisations (véhicule) et enfin, l'ouverture de crédit suite à la constitution de provisions budgétaires pour les créances douteuses ;

DECISION MODIFICATIVE - 2024						
Ch.	Libellés	BP 2024	POUR RAPPEL REPORTS 2023	BS 2024	DM 2024	Total crédits 2024
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
011	Charges à caractère général	1 369 489,00		108 665,87	-11 500,00	1 466 654,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 156 000,00		5 064,00	7 000,00	6 168 064,00
65	Autres charges de gestion courante	289 460,00			14 000,00	303 460,00
66	Charges financières	50 147,49			45 000,00	95 147,49
67	Charges exceptionnelles	3 000,00		3 000,00	0,00	6 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 271 832,52		31 864,50	0,00	1 303 697,02
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	341 243,29			3 000,00	344 243,29
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>9 481 172,30</b>	<b>0,00</b>	<b>148 594,37</b>	<b>57 500,00</b>	<b>9 687 266,67</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
70	Produits des services du domaine et ventes di	7 738 931,00			0,00	7 738 931,00
74	Dotations et Participations	75 000,00			0,00	75 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 100,00			0,00	2 100,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00			0,00	3 000,00
013	Atténuations de charges	57 500,00			57 500,00	115 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	16 641,30		11 864,50	0,00	28 505,80
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 588 000,00		136 729,87		1 724 729,87
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>9 481 172,30</b>	<b>0,00</b>	<b>148 594,37</b>	<b>57 500,00</b>	<b>9 687 266,67</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
20	Immobilisations incorporelles	50 840,00	1 200,00		0,00	52 040,00
21	Immobilisations corporelles	295 264,00	41 462,28		120 576,25	457 302,53
23	Immobilisations en cours	3 182 390,58	9 479,99		-100 000,00	3 091 870,57
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	16 641,30		11 864,50	0,00	28 505,80
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>3 545 135,88</b>	<b>52 142,27</b>	<b>11 864,50</b>	<b>20 576,25</b>	<b>3 629 718,90</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
10	Dotations fonds divers et réserves	820 980,00		-20 000,00	0,00	800 980,00
13	Subventions d'investissement	216 500,00			0,00	216 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 656 600,00			0,00	2 656 600,00
23	Immobilisations en cours	140 000,00			0,00	140 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 271 832,52		31 864,50	0,00	1 303 697,02
024	Produits des cessions d'immobilisation	120 000,00			20 000,00	140 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	341 243,29		0,00	3 000,00	344 243,29
001	Excédent d'investissement reporté	705 388,45			-2 423,75	702 964,70
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>6 272 544,26</b>	<b>0,00</b>	<b>11 864,50</b>	<b>20 576,25</b>	<b>6 304 985,01</b>

**Le Conseil d'Administration,**

*Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**ADOpte** la décision modificative n°1 pour l'exercice 2024,

**INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Récépissé Préfecture

Le : 22 OCT. 2024

Certifié exact,  
Pour le Président  
La Directrice Générale,



Valérie BOUVIER

Pour extrait conforme le 15 octobre 2024,  
Le Président du Centre de Gestion de la FPT,

  
Antoine de MENTHON



74268 Code INSEE	CDG – CENTRE DE GESTION 74 CDG – CENTRE DE GESTION	DM 1 - 2024
IV - ANNEXES		IV
ARRETE - SIGNATURES		

Présenté par le Président,  
A Annecy, le 09 octobre 2024  
Le Président,



Nombre de membres en exercice : 30  
Nombre de membres présents :  
Nombre de suffrage exprimés :

VOTES : Pour :  
Contre :  
Abstentions :

Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire.  
A Annecy, le 09/10/2024

Date de Convocation : 24/09/2024

Les membres du Conseil d'Administration

Présents :

A. BLANC

C. BOCHATON

D. THEVENET

M. MARTEL

D. EVERAERE

F. VIVIAND

J. GRANDCHAMP

G. FOURNIER-BIDOZ

V. GONZO - NASSOL

Pouvoirs :

V. BOUCLIER

Mme BLANC A.

H. CARELLI

M. EVERAERE

J. DALEX

M. BOCHATON

C. DEMARCHI

Mme VIVIAND

G. RENUCCI

M. THEVENET

S. BEL

M. de MENTHON

M-P. BERTHIER

Mme MARTEL

C. FAUDOT

M. FOURNIER-BIDOZ

Certifié exécutoire par le Président,  
A Annecy, le : 22 OCT. 2024

Compte tenu de la transmission en préfecture le :  
et de la publication le : 22 OCT. 2024

Le Président du CDG74

Antoine de MENTHON

